



Programme de Formation

Rôle et responsabilités des Infirmiers d'accueil et d'orientation

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Infirmier d'accueil et d'orientation aux urgences



Objectifs pédagogiques

- ◆ Définir la mission «Organisation de l'accueil» de l'infirmier(ère) aux urgences
- ◆ Mieux situer les rôles et responsabilités de chacun aux urgences
- ◆ Faciliter l'information du patient et de son entourage et respecter les droits du patient dès son arrivée
- ◆ Prendre en charge les patients selon les critères d'efficacité et de sécurité
- ◆ Développer des outils adaptés aux problématiques de l'accueil aux urgences : accueil, tri, priorisation
- ◆ Gérer les situations de crises



Description

Partie 1

Analyse des pratiques autour du Rôle et responsabilités des Infirmiers d'accueil et d'orientation

Notion de compétence et place de l'IAO

- ◆ Analyse du décret relatif au fonctionnement des structures d'urgence et des dispositions complémentaires
- ◆ La fonction «accueil urgences» et la place de l'infirmier dans la réglementation
- ◆ La compétence de chacun : médecins, soignants, agents administratifs
- ◆ La notion de collaboration aux urgences

L'organisation du travail : différents types de tâches à prendre en charge à l'accueil urgences

- ◆ Les activités propres de l'IAO
- ◆ Les différentes échelles de tri
- ◆ Les activités par délégation médicale et mise en œuvre des protocoles d'orientation
- ◆ Analyse des pratiques professionnelles

Partie 2

- ◆ L'hôpital, une chaîne de responsabilités
- ◆ Quelles responsabilités pour l'IAO ?
- ◆ Jurisprudence et cas pratiques

- ◆ Les règles de protection du personnel

Mieux connaître le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les droits des personnes pour mieux répondre aux patients, familles, proches et autres tiers

- ◆ Les textes à connaître aux urgences dont la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades

Respecter la dignité

- ◆ La protection de l'intégrité physique en toutes circonstances et de l'intégrité morale

Partie 3

Respecter la liberté individuelle

- ◆ Obligation d'information et de recueil du consentement
- ◆ Gérer le refus du patient et les incapacités juridiques
- ◆ Obligations de sécurité et de surveillance et respect de la liberté

Respecter la vie privée

- ◆ Le secret à l'épreuve de la demande de tiers (famille, employeurs, assureurs ...), relation avec la police et la justice

Approche juridique des rôles de chacun à l'arrivée du patient

- ◆ Risques majeurs vitaux, priorités, évaluation et prise en charge de la douleur
- ◆ Prise en charge du patient et relations avec les accompagnants
- ◆ Identification et gestion des situations à risque

Analyse des situations

- ◆ Défaut de prise en charge à l'arrivée,
- ◆ Défaut de surveillance des patients en attente
- ◆ Départ du patient non vu par un médecin
- ◆ Défaut de coordination entre le service des urgences et le service qui reçoit le patient hospitalisé....



Prérequis

Pas de prérequis



Modalités pédagogiques

Un modèle pédagogique interactionnel

- ◆ Apprenant actif
- ◆ Appropriation et construction collective des savoirs
- ◆ Réflexivité
- ◆ Alternance d'apports méthodologiques et d'analyse de pratiques
- ◆ Echanges d'expériences entre apprenants
- ◆ Travail en groupe et sous-groupes , ateliers



Moyens et supports pédagogiques

Des supports et moyens centrés sur le professionnel

- ◆ PDF ou Power Point de présentation
- ◆ Cas pratiques, études de cas et exercices
- ◆ Supports illustratifs : vidéos, podcast, documents...
- ◆ Bibliographie et jurisprudence
- ◆ Questionnaires en ligne
- ◆ Livret pédagogique



Modalités d'évaluation et de suivi

Des modalités d'évaluation adaptées

- ◆ Auto-évaluation et questionnaire de positionnement
- ◆ Evaluation des connaissances et des compétences en continu
- ◆ Questionnaire d'évaluation des acquis des participants
- ◆ Questionnaire de satisfaction des participants

Un suivi personnalisé

- ◆ Bilan détaillé de la formation remis à l'établissement
- ◆ Possibilité de contacter le formateur après la formation pour assurer une bonne continuité
- ◆ Apports de connaissances basées sur les besoins des participants et de l'établissement



Informations sur l'accessibilité

Un référent handicap est à votre écoute pour tout besoin en compensation : Mme Gulistan ALTUN - 01 49 66 22 51

Partenariat avec l'AGEFIPH : www.agefiph.fr